

Collège Pierre Brossolette
105 Rue Victor Hugo
62221 Noyelles sous Lens
N° RNE : 0623016S
Tel : 03.21.78.65.97
Courriel : ce.0623016s@ac-lille.fr

Conseil d'administration

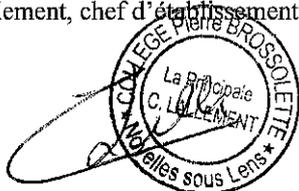
Lundi 17 octobre 2016

Ordre du jour

Installation des commissions

Le 17 octobre 2016

Le Président du Conseil d'administration
Christine Lallement, chef d'établissement



La Secrétaire de séance
Delphine THERY, principale adjointe



Transmis à M. le Directeur académique des services
de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais

Le 19/10/2016

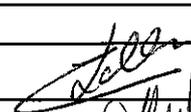
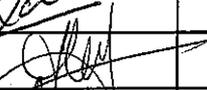
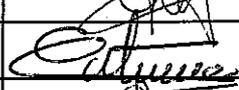
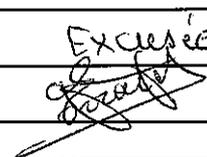
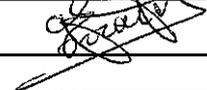
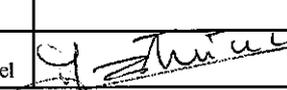
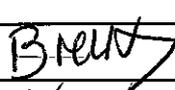
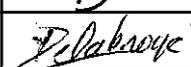
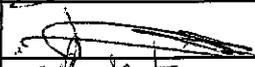
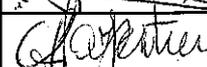
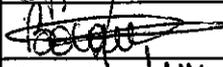
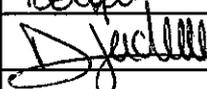
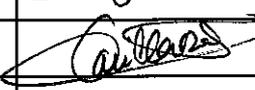
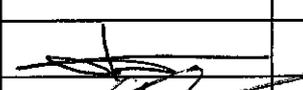
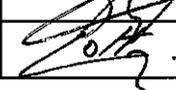
Transmis à M. le Président du Conseil général du
Pas-de-Calais

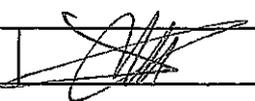
Le 19/10/2016

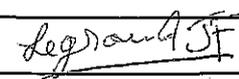
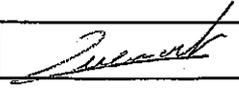
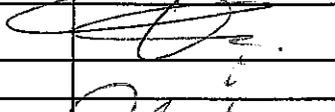
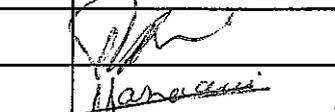
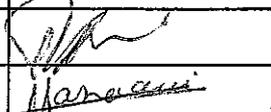
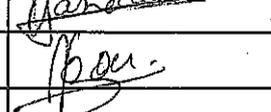
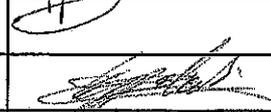
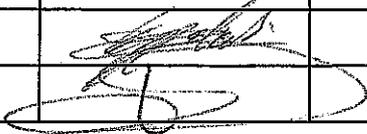
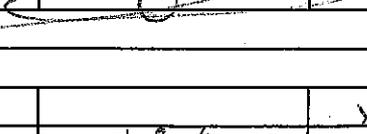
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Liste d'émargement

Composition du Conseil:

Date: Lundi 17 Octobre 2016 à 17 h45

| | PRESENT | ABSENT | EMARGEMENT |
|--|---|-----------|------------|
| Liste des membres: | | | |
| Equipe de Direction: | | | |
| Madame LALLEMENT Christine, Principale |  | | |
| Madame THERY Delphine, Principale Adjointe |  | | |
| Madame CATENNE Ingrid, Gestionnaire |  | | |
| Madame STAWSKI Hélène, Conseillère Principale d'Education |  | | |
| Représentants de la collectivité de rattachement: | | | |
| Madame JACQUART Guylaine, Conseillère Départemental | Excusée  | | |
| Monsieur EVRARD José, Conseiller Départemental |  | | |
| Représentants de la Commune: | | | |
| Madame SENECHAL Danielle | | X excusée | |
| Madame GUEYDON Marie-Hélène | | X excusée | |
| Personnalité qualifiée: | | | |
| Madame MARTINCIC Bernadette, Directrice du Centre Culturel |  | | |
| Représentants élu des Personnels d'Enseignement d'Educ: | | | |
| Titulaires: | | | |
| Madame BREUX Morgane | BREUX  | | |
| Madame DELABROYE Mariette | Delabroye  | | |
| Monsieur LAMARE Jérémy |  | | |
| Madame CARPENTIER Nathalie | Carpentier  | | |
| Madame BOCQUET Adeline | BOCQUET  | | |
| Madame DJERDEM Amida | Djerdem  | | |
| Suppléants: | | | |
| Madame GOWILLARD Julie |  | | |
| Monsieur VIGNE Jauffrey | | X excusé | |
| Madame JOLY Précilia |  | | |
| Madame SEGARD Marine |  | | |
| Monsieur COTTREZ Gérald |  | | |

Monsieur JEDRASZAK J.François 

| | PRESENT | ABSENT | EMARGEMENT |
|--|---|--------------|------------|
| Liste des membres: | | | |
| Représentants élus des Personnels Adm.Tech.Ouvrier.Service: | | | |
| Titulaires: | | | |
| Madame LAMARE Amandine | | X excusée | |
| Monsieur LEGRAND J.François |  | | |
| Suppléants: | | | |
| Monsieur QUENIART Emmanuel |  | | |
| Représentants élus des Parents d'élèves: | | | |
| Titulaires: | | | |
| Madame CARON Nathalie | | X } excusées | |
| Madame BALI Fabienne | | X } | |
| Madame TELLIEZ Stéphanie |  | | |
| Madame TORCHI Fatima |  | | |
| Madame LEFRANC Corinne |  | | |
| Monsieur LEFRANC Tony |  | | |
| Suppléants: | | | |
| Monsieur LARIVIERE Thierry |  | | |
| Madame HASNAOUI Fatna |  | | |
| Madame MOUGOU Zainabou |  | | |
| Madame TISSIER Nathalie | | excusée | |
| Madame KRZYZELZWSKI Véronique |  | | |
| Monsieur PODEVIN Marc |  | | |
| Représentants des élèves: | | | |
| Titulaires: | | | |
| SAID Hana | | X | |
| HULOT Maxime |  | | |
| Suppléants: | | | |
| CAUVIN David | | X | |
| ANDRE Thomas | | X | |
| Personne invitée: | | | |
| Madame FAUQUEMBERT Pascale, Agent Comptable | | | |

Composition des commissions

Année scolaire 2016-2017

Liste des membres du conseil d'administration :

Membres de droit :

- Mme Lallement Christine Principale
- Mme Théry Delphine Principale Adjointe
- Mme Stawski Hélène C.P.E.
- Mme Catenne Ingrid Gestionnaire

Personne Qualifiée

- Mme Martincic Bernadette Directrice du centre socioculturel de Noyelles sous Lens

Représentant de la commune :

Titulaire :

- Mme Sénéchal Danielle

Suppléante :

- Mme Gueydon Marie-Hélène

Représentant de la collectivité de Rattachement :

- M. Evrard José Conseil départemental
- Mme Jacquart Guylaine Conseil départemental

Personne invitée :

- Mme FAUQUEMBERT Pascale Agent Comptable

Représentants des enseignants

Titulaires :

- Mme BREUX Morgane
- Mme DELABROYE Mariette
- M.LAMARE Jérémy
- Mme CARPENTIER Nathalie
- Mme BOCQUET Adéline
- Mme DJERDEM Amida

Suppléants :

- Mme GOUILLARD Julie
- M. VIGNE Jauffrey
- Mme JOLY Précilia
- Mme SEGARD Marine
- M. COTTREZ Gérald
- M.JEDRASZAK Jean-François

Représentants des ATSS

Titulaires :

- Mme LAMARE Amandine
- M. LEGRAND Jean-François

Suppléant :

- M. QUENIART Emmanuel

Représentants des parents d'élèves

Titulaires :

- Mme CARON Nathalie
- Mme BALI Fabienne
- Mme TELLIEZ Stéphanie
- Mme TORCHI Fatima
- Mme LEFRANC Corinne
- M. LEFRANC Tony

Suppléants :

M. LARIVIERE Thierry
Mme HASNAOUI fatna
Mme MOUGOU Zainabou
Mme TISSIER Nathalie
Mme KRZYZELEWSKI Véronique
M. PODEVIN Marc

Représentants des élèves

Titulaires :

SAID Hana
HULOT Maxime

Suppléants :

CAUVIN David
ANDRE Thomas

Liste pour la commission permanente

| | |
|-------------------------|--------------------------|
| Mme Lallement Christine | Principale |
| Mme Théry Delphine | Principale Adjointe |
| Mme Catenne Ingrid | Gestionnaire |
| Mme Stawski Hélène | CPE |
| M. Evrard José | Conseiller départemental |

Représentants des personnels d'éducation et d'enseignement

Titulaires :

Mme CARPENTIER Nathalie

Mme BREUX Morgane

Mme BOCQUET Adéline

Suppléants :

Mme DJERDEM Amida

Mme SEGARD Marine

Mme DELABROYE Mariette

Représentants des agents

Titulaire :

LAMARE Amandine

Suppléant :

M. LEGRAND J.François

Représentants des parents d'élèves

Titulaires :

Mme BALI Fabienne

Mme TORCHI Fatima

Mme LEFRANC Corinne

Suppléants :

Mme TELLIEZ Stéphanie

Mme CARON Nathalie

M. LEFRANC Tony

Représentants des élèves

Titulaire :

SAID Hana

Suppléant :

CAUVIN David

Liste pour le conseil de discipline

| | |
|-------------------------|------------------------------------|
| Mme Lallement Christine | Principale |
| Mme Théry Delphine | Principale Adjointe |
| Mme Catenne Ingrid | Gestionnaire |
| Mme Stawski Hélène | Conseillère Principale d'Éducation |

Représentants des personnels d'éducation et d'enseignement

Titulaires :

M. VIGNE Jauffrey
Mme GOUILLARD Julie
Mme DJERDEM Amida
M. LAMARE Jérémy

Suppléants :

Mme DELABROYE Mariette
M. JEDRASZAK Jean-François
Mme SEGARD Marine
Mme JOLY Précilia

Représentants des agents

Titulaire :

M. LEGRAND J.François

Suppléant :

Mme LAMARE Amandine.

Représentants des parents d'élèves

Titulaires :

Mme BALI Fabienne
Mme TORCHI Fatima
M. LEFRANC Tony

Suppléants :

M. LARIVIERE Thierry
Mme TELLIEZ Stéphanie
Mme LEFRANC Corinne

Représentants des élèves

Titulaires :

CAUVIN David
HULOT Maxime

Suppléants :

SAID Hana
CAUVIN David

Liste pour le CESC

| | |
|-------------------------|------------------------------------|
| Mme Lallement Christine | Principale |
| Mme Théry Delphine | Principale Adjointe |
| Mme Stawski Hélène | Conseillère Principale d'Éducation |
| Mme Catenne Ingrid | Gestionnaire |
| M. Desse Frédéric | Infirmier |
| Mme Cuvelier Victoria | Assistante sociale |
| Mme Sénéchal Danielle | Représentante de la commune |

Représentants des personnels d'éducation et d'enseignement

Titulaire :

Mme CARPENTIER Nathalie

Suppléant :

Mme DELABROYE Mariette

Représentants des agents

Titulaire :

M. LEGRAND Jean-François

Suppléant :

M. QUENIART Emmanuel

Représentants des parents d'élèves

Titulaires :

Mme HASNAOUI fatna

M. LEFRANC Tony

Suppléants :

Mme TORCHI Fatima

M. PODEVIN Marc

Représentants des élèves

Titulaires :

SAID Hana

HULOT Maxime

Suppléants :

CAUVIN David

ANDRE Thomas

Année scolaire 2016 - 2017

Liste pour la Commission d'Hygiène et de Sécurité

Mme Lallement Christine – Principal
Mme Théry Delphine – Principale-Adjointe
Mme Stawski Hélène – Conseillère Principale d'Education
Mme Catenne Ingrid – Gestionnaire
M.Desse Frédéric – Infirmier
Mme Sénéchal Danielle – Représentante de la commune

Représentants des personnels d'éducation et d'enseignement

Titulaire :

Mme CARPENTIER Nathalie

Suppléant :

Mme DELABROYE Mariette

Représentants des agents

Titulaire :

M. QUENIART Emmanuel

Suppléant :

M. LEGRAND Jean-François

Représentants des parents d'élèves

Titulaires :

Mme TELLIEZ Stéphanie

Mme KRZYZELEWSKI Véronique

Suppléants :

Mme MOUGOU Zainabou

M. PODEVIN Marc

Représentants des élèves

Titulaires :

SAID Hana

HULOT Maxime

Suppléants :

CAUVIN David

ANDRE Thomas

Liste pour la Commission Educative

| | |
|-------------------------|------------------------------------|
| Mme Lallement Christine | Principale |
| Mme Théry Delphine | Principale Adjointe |
| Mme Stawski Hélène | Conseillère Principale d'Éducation |
| M. Desse Frédéric | Infirmier |
| Mme Cuvelier Victoria | Assistante sociale |

Représentants des personnels d'éducation et d'enseignement

Titulaires :

Mme DELABROYE Mariette
M. LAMARE Jérémy

Suppléants :

M.JEDRASZAK Jean-François
Mme JOLY Précilia

Représentants des agents

Titulaire :

Mme LAMARE Amandine

Suppléant :

M.LEGRAND Jean-François

Représentants des parents d'élèves

Titulaires :

Mme TELLIEZ Stéphanie
Mme LEFRANC Corinne

Suppléants :

Mme TORCHI Fatima
Mme KRZYZELEWSKI Véronique

Conseil Pédagogique

Référence : Décret n°2014-1231 du 22-10-2014 - J.O du 24-10-2014

Membres de droit :

Mme LALLEMENT, Principale
Mme THERY, Principale Adjointe

| Membres Titulaires | Membres Suppléants |
|---------------------------|---------------------------|
| M COLSON | M DELVALLET |
| Mme BREUX | Mme BOCQUET |
| Mme CARPENTIER | |
| Mme DELABROYE | |
| Mme DELWAULLE | Mme SEGARD |
| Mme DJERDEM | Mme KANDIAK |
| Mme EL BASYOUNI | Mme HUBNER |
| Mme HURET | Mme GOUILLARD |
| M JEDRASZAK | M COTTREZ |
| Mme HAVEZ | |
| M VIGNE | M LECOMTE |

Invités à assister aux réunions en fonction des sujets :

Mme STAWSKI, CPE

Et tout enseignant qui en exprimerait le souhait.

Conseil Ecole Collège

Pour le premier degré :

| | |
|-------------------------|--|
| Mme DEBAST Agnès | IEN Circonscription à Montigny en Gohelle |
| Mme THOREZ Michèle | Conseillère Pédagogique, circonscription à Montigny en Gohelle |
| Mme DELATTRE Florence, | Ecole Cerf Hannotel |
| Mme DELOBELLE Francine | Ecole Cerf Hannotel |
| Mme CŒUR Pascale | Ecole Basly |
| Mme FEURTY Delphine | Ecole Basly |
| M.PRZYBYLSKI Michel | Ecole Jean Moulin |
| Mme LOPES Anne-Sophie | Ecole Jean Moulin |
| Mme COUSTENOBLE Sylvie | Ecole Rostand |
| Mme SENECHAL Frédérique | Ecole Rostand |

Pour le second degré :

Collège

| | |
|--------------------------|---|
| Mme LALLEMENT Christine, | Principale |
| Mme THERY Delphine, | Principale Adjointe |
| Mme STAWSKI Hélène, | CPE |
| Mme GOUILLARD Julie, | Professeur de Lettres |
| Mme MERZKANE Nora, | Professeur de Lettres |
| Mme DJERDEM Hamida, | Professeur d'Arts Plastiques |
| M COTTREZ Gérald, | Professeur de Technologie et Sciences Physiques |
| Mme BREUX Morgane, | Professeur d'Anglais |
| M VIGNE Jauffrey | Professeur d'Histoire Géographie Emc |
| M DELVALLET Thierry | Professeur d'EPS |

Invité :

| | |
|-------------|---------------------|
| M GREZ Yves | Enseignant Référent |
|-------------|---------------------|

Conseil d'administration

Séance n° 1 – Lundi 17 octobre 2016

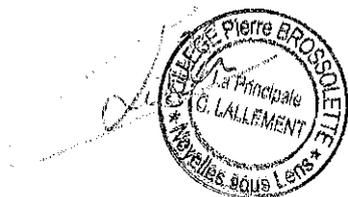
Ordre du jour

| | |
|--|--|
| | Adoption du PV du CA du 4 juillet 2016. |
| | Adoption de l'ordre du jour modifié |
| | Adoption du Règlement interne au CA |
| | Adoption de la charte des sorties et voyages pédagogiques |
| | Adoption du budget de l'école du spectateur et du cirque de Tanger |
| | Adoption du budget du voyage à Düren |
| | Décisions budgétaires modificatives pour vote |
| | Décisions budgétaires modificatives pour information |
| | Convention avec l'agence comptable |
| | Contrat ESOPE |
| | Contrat Artemis |
| | Convention ATB 14-18 |
| | Programme de l'Association Sportive |
| | Questions diverses |

Le 17 octobre 2016

Le Président du Conseil d'administration
Christine Lallement, chef d'établissement

La Secrétaire de séance
Delphine THERY, principale adjointe



Transmis à M. le Directeur académique des services de
l'Education nationale du Pas-de-Calais

Le

19/10/2016

Transmis à M. le Président du Conseil général du Pas-de-
Calais

Le

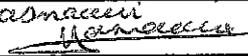
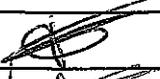
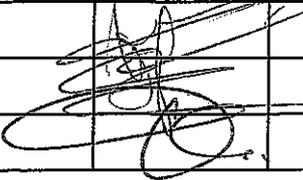
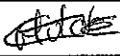
19/10/2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Liste d'émargement

Composition du Conseil:

Date: Lundi 17 Octobre 2016 à 18h15

| | PRESENT | ABSENT ET SUPPLEE PAR | EMARGEMENT |
|--|---------|------------------------|------------|
| Liste des membres: | | | |
| Equipe de Direction: | | | |
| Madame LALLEMENT Christine, Principale | | | |
| Madame THERY Delphine, Principale Adjointe | | | |
| Madame CATENNE Ingrid, Gestionnaire | | | |
| Madame STAWSKI Hélène, Conseillère Principale d'Education | | | |
| Représentants de la collectivité de rattachement: | | | |
| Madame JACQUART Guylaine, Conseillère Départemental | Excusée | | |
| Monsieur EVRARD José, Conseiller Départemental | | | |
| Représentants de la Commune: | | | |
| Madame SENECHAL Danielle | | excusée | |
| Personnalité qualifiée: | | | |
| Madame MARTINCIC Bernadette, Directrice du Centre Culturel | | | |
| Représentants élu des Personnels d'Enseignement d'Educ: | | | |
| Titulaires: | | | |
| Madame BREUX Morgane | | | |
| Madame DELABROYE Mariette | | | |
| Monsieur LAMARE Jérémy | | | |
| Madame CARPENTIER Nathalie | | M ^{me} SEGARD | |
| Madame BOCQUET Adeline | | | |
| Madame DJERDEM Amida | | | |
| Liste des membres: | | | |
| Représentants élus des Personnels Adm.Tech.Ouvrier.Service: | | | |
| Titulaires: | | | |
| Madamr LAMARE Amandine | absente | M ^{me} Guerin | |
| Monsieur LEGRAND J.François | | | |

| | PRESENT | ABSENT ET SUPPLEE PAR | EMARGEMENT |
|---|---|---|---|
| Représentants élus des Parents d'élèves: | | | |
| Titulaires: | | | |
| Madame CARON Nathalie | | Thierry Larivière  |  |
| Madame BALI Fabienne | | Mme Hasmaoui  | |
| Madame TELLIEZ Stéphanie |  | | |
| Madame TORCHI Fatima |  | | |
| Madame LEFRANC Corinne | | | |
| Monsieur LEFRANC Tony | | | |
| Représentants des élèves: | | | |
| Titulaires: | | | |
| SAID Hana | | Absente | |
| HULOT Maxime |  | | |
| Personne invitée: | | | |
| Madame FAUQUEMBERT Pascale, Agent Comptable | | | |

Madame Lallement, Principale; ouvre la séance à 18h15 ; le quorum est atteint avec 21 membres présents sur 24.

Mme Lallement désigne Mme Théry, Principale Adjointe, secrétaire de séance. Pas d'opposition.

Sont excusés :

- Mme Sénéchal, représentant la commune
- Mme Jacquart, représentant la collectivité territoriale

Est absente :

- Hana SAID, élève, non suppléée

Adoption du PV du CA du 4 juillet 2016

Madame la Principale met au vote l'adoption du PV du CA du 4 juillet 2016.

| Nombre de votants | Pour | Contre | Abstention |
|-------------------|------|--------|------------|
| 21 | 21 | 0 | 0 |

Le PV du CA du 4/07/16 est adopté.

Adoption de l'ordre du jour modifié

Madame la Principale propose une modification à l'ordre du jour en ajoutant le programme de l'association sportive, pour information. Les membres du conseil d'administration adoptent l'ordre du jour modifié.

| Nombre de votants | Pour | Contre | Abstention |
|-------------------|------|--------|------------|
| 21 | 21 | 0 | 0 |

L'ordre du jour modifié est adopté.

Adoption du règlement interne au CA

Madame La Principale fait lecture du règlement interne au CA. (cf pièce jointe) et le met au vote.

| Nombre de votants | Pour | Contre | Abstention |
|-------------------|------|--------|------------|
| 21 | 21 | 0 | 0 |

Le règlement interne au CA est adopté.

Charte des sorties et voyages scolaires

Madame Lallement explique que le but de cette charte est d'expliquer comment se prépare un budget de voyage et les délais à tenir, la prise en charge de la part des accompagnateurs par le collège ; elle évoque les cas d'annulation et de remboursement (ou pas), l'acte d'engagement par les parents, la possibilité de faire appel au fonds social, le remboursement des reliquats.

Mme Lefranc, représentante des parents demande comment seront choisis les élèves de 4^e qui vont avoir la possibilité d'accueillir un correspondant anglais. Mme Lallement précise que tout ce qui concerne le budget des sorties et voyages prévus en 2017 se fera au CA de novembre, pour travailler en toute transparence.

M. Larivière, représentant des parents, ajoute que le projet des élèves doit être commun et peut concerner des élèves de plusieurs classes mais d'un groupe homogène. Mme Lallement dit qu'elle travaille en concertation avec les professeurs.

Mme Lallement soumet au vote la charte des sorties et voyages scolaires.

| Nombre de votants | Pour | Contre | Abstention |
|-------------------|------|--------|------------|
| 21 | 21 | 0 | 0 |

La Charte des sorties et voyages est adoptée.

Ecole du spectateur et cirque de Tanger

Mme Lallement explique que les spectacles vont débiter en fin d'année civile et concernent les élèves de 6^e et 5^e de la section arts du cirque. Il s'agit d'un projet qui emmène les élèves voir des spectacles : le 29 novembre 2016 au théâtre de Douai, le 5 Décembre au Prato de Lille pour le spectacle du Cirque de Tanger, le 7 février au théâtre d'Arras. Les spectacles ont lieu hors temps scolaire. Le projet a fait l'objet du dépôt d'une action éducative au conseil départemental à la fin d'année scolaire 2015/2016. Le conseil départemental a donné 1000 € pour l'action. Entre temps nous avons trouvé un transporteur moins cher, ce qui rend la sortie gratuite pour les élèves.

Mme Martincic, demande si les élèves qui participent à l'UNSS Cirque peuvent participer. Mme Lallement répond que dans un premier temps, les élèves ciblés ne sont que les 22 élèves de la section cirque en 6^e et 5^e.

Mme Delabroye, représentante des professeurs, évoque l'idée d'élargir la participation à d'autres élèves par l'intermédiaire du FSE mais cela n'est pas envisageable avec la billetterie car certains spectacles sont déjà complets.

Mme Martincic ajoute que si un élève de la section est absent, on pourrait alors faire un échange avec un autre élève. Mme Lallement lui oppose le fait d'avoir à choisir parmi les autres élèves.

Mme Lallement met le budget de l'Ecole du spectateur au vote.

| Nombre de votants | Pour | Contre | Abstention |
|-------------------|------|--------|------------|
| 21 | 21 | 0 | 0 |

Le budget est adopté.

Budget du voyage à Düren

mMme Lallement évoque le budget du voyage à Düren qui aura lieu le 12 décembre 2016. Le projet a fait l'objet du dépôt d'un projet dans le cadre des actions éducatives et a reçu une subvention de 490 €. 49 places sont prévues et concernent en priorité les 22 élèves de la section cirque en 6^e et 5^e, les Germanistes LV2 de 5^e et les Germanistes LV2 de 4^e. Mme El Basyouni, professeure d'Allemand, est nommée régisseuse jusqu'au 15 novembre. Après cette date, si toutes les places ne sont pas pourvues, la priorité sera donnée aux élèves bilangues de la 5^e Pythagore. Ils iront alors s'inscrire au bureau de l'Intendance. Le choix des participants se fera alors dans l'ordre d'arrivée des élèves. Dans le cas où il resterait encore des places, les élèves bilangues de 4^e pourraient alors s'inscrire. Mme Lallement évoque le fait que pour l'instant, le repas du midi n'est pas compris mais Mme El Basyouni négocie une prise en charge de nos élèves par le collège en Allemagne, sinon il faudra prévoir 2 pique-niques.

Mme Lallement met le budget au vote.

| Nombre de votants | Pour | Contre | Abstention |
|-------------------|------|--------|------------|
| 21 | 21 | 0 | 0 |

Le budget est adopté.

DBM pour vote

Mme Lallement passe la parole à Mme Catenne, adjointe-gestionnaire, pour parler de la DBM pour vote. Mme Catenne explique que l'an dernier, un prélèvement sur fonds de roulement de 17000 € a été fait afin de payer la nouvelle alarme intrusion, en faveur du service opération en capital. Elle explique que pour mettre un bien en immobilisation, plus de 800 € HT de coût sont nécessaires. La facture de l'alarme a été détaillée mais aucun élément de la facture ne dépasse les 800 €. Elle ajoute que le collège doit maintenant payer avec le service ALO.

Mme Catenne met la DBM au vote.

M. Lefranc, représentant des parents, demande à quoi sert le budget ALO. Mme Catenne explique à quoi cela sert et met la DBM au vote.

| Nombre de votants | Pour | Contre | Abstention |
|-------------------|------|--------|------------|
| 21 | 20 | 0 | 1 |

DBM pour information

Mme Catenne explique que le collège a reçu 4213 € du rectorat pour le fonds social collégien et 1548 € de taxe d'apprentissage pour l'année civile 2016.

Mme Djerdem, représentante des enseignants, se demande si les dotations pour fonds sociaux diminuent quand ils ne sont pas utilisés. Mme Lallement répond que oui et invite les parents et les élèves à en parler autour d'eux, afin qu'aucun enfant ne soit privé de sortie, voyage ou de cantine. Elle explique la marche à suivre pour en bénéficier.

Convention avec l'agence comptable.

Mme Lallement explique que nous dépendons maintenant d'une nouvelle agence comptable (agence comptable du lycée Condorcet). Mme Lallement demande l'autorisation au CA de signer une convention avec l'agence comptable qui gère le budget du collège pour nous et pour lequel cela entraîne des frais (200 € de cotisation annuelle).

Mme Lallement soumet la convention avec l'agence comptable au vote.

| Nombre de votants | Pour | Contre | Abstention |
|-------------------|------|--------|------------|
| 21 | 21 | 0 | 0 |

La convention est adoptée.

Contrat ESOPE

Mme Catenne, adjointe-gestionnaire, explique qu'ESOPE est une agence de télésurveillance qui assure la télésurveillance au collège. Elle contactera la Sté Artémis, en cas de déclenchement d'alarme dans l'établissement. Le coût à l'année de la télésurveillance assurée par ESOPE est de 433.73 €.

Mme Lallement met au vote la contractualisation de l'établissement avec la société ESOPE.

| Nombre de votants | Pour | Contre | Abstention |
|-------------------|------|--------|------------|
| 21 | 21 | 0 | 0 |

Le contrat est adopté.

Contrat ARTEMIS

Mme Lallement explique que la société ARTEMIS sera contactée par la société ESOPE en cas de déclenchement d'alarme au collège afin de faire le tour de l'établissement. Elle ajoute que le coût est moindre par rapport à ce que demande la société ESOPE pour ce service (48 € à l'année).

Mme Lallement met au vote la contractualisation avec la société ARTEMIS.

| Nombre de votants | Pour | Contre | Abstention |
|-------------------|------|--------|------------|
| 21 | 21 | 0 | 0 |

Convention ATB 14-18

Mme Lallement évoque le prêt d'une exposition, actuellement au CDI, par l'association ATB 14-18 dans le cadre du travail sur la mémoire en 3^e pour un coût de 360 €.

Mme Lallement met la convention au vote.

| Nombre de votants | Pour | Contre | Abstention |
|-------------------|------|--------|------------|
| 21 | 21 | 0 | 0 |

La convention est adoptée.

Permanence administratives

Mme Lallement présente les dates des permanences administratives, pour information.

Toussaint : 20 et 21 octobre, Mme Stawski, CPE

Noël : 19, 20, 21 décembre : Mme Lallement, Principale

Hiver : 13, 14, 15 février : Mme Catenne, adjointe-gestionnaire

Printemps : 10, 11, 12 avril : Mme Théry, Principale Adjointe.

Programme de l'association sportive

Mme Lallement fait lecture du programme de l'association sportive. Le coût est de 15 € pour l'année.

Questions diverses

Une question diverse a été posée par la liste Parents d'Ados. Ils demandent pourquoi l'accès aux toilettes n'est plus autorisé en dehors des récréations, hors certificat médical ou problèmes particuliers.

Mme Lallement explique que cela évite aux élèves de se cacher dans les toilettes, d'éviter les retards en classe. Elle ajoute qu'on ne peut pas revoir un règlement en cours d'année d'autant qu'il a été retravaillé

au cours de l'année scolaire 2015/2016 et adopté (car il est valable un an et figure dans les carnets de liaison). Elle demande aux professeurs s'ils ont remarqué des améliorations au niveau des retards.

Mme Breux, professeur d'anglais, précise que les professeurs se retiennent également et qu'ils n'ont pas le temps de descendre aux toilettes pendant les intercourts et qu'en maternelle on apprend aux enfants à se retenir pendant 2 h de suite. M. Lefranc demande si elle trouve ça bien de se retenir et ajoute que ce qui heurte les parents c'est la notion de certificat médical et qu'il n'est pas écrit dans le règlement intérieur que l'accès est autorisé à la diligence de l'adulte.

Mme Delabroye, professeur de sciences physiques, ajoute qu'il n'y a jamais eu si peu de vas et viens dans les couloirs et dans les classes et qu'il est plus facile de se concentrer et de travailler. M. Lefranc dit qu'il comprend que les professeurs travaillent dans le confort.

Mme Lefranc dit que les parents se plaignent beaucoup car les élèves se précipitent aux toilettes en rentrant chez eux. Mme Torchi prend la parole et dit que son fils boit beaucoup d'eau, se retient et a eu une infection urinaire. Mme Lallement lui répond que son médecin peut faire un certificat médical qui sera donné à l'infirmière et celle-ci mettra une note à l'attention des professeurs autorisant son fils à aller aux toilettes dès qu'il en éprouvera le besoin.

M. Larivière demande des précisions quant à la « grosse urgence ».

Mme Stawski, CPE, précise que les toilettes sont ouvertes à l'ouverture du collège le matin avant les cours, à midi (fin de matinée et début d'après-midi) et à 17h30 (en fin de journée).

Mme Lefranc évoque le cas d'une jeune fille indisposée et qui est gênée de demander à sortir à un homme. Elle demande si quelque chose peut être mis en place, si les délégués ne pourraient pas proposer quelque chose de façon à se prendre en main les élèves qui posent problème.

M. Lefranc ajoute qu'on établit une règle pour des cas particuliers et qu'à la signature du règlement, la notion de certificat médical est rédhitoire, qu'il n'est pas écrit que les élèves peuvent demander aux professeurs.

Mme Delabroye ajoute que les professeurs principaux expliquent le règlement aux élèves et qu'ils précisent le mode de fonctionnement des toilettes.

M. Lefranc demande si on peut le redire en classe ; qu'avec le règlement intérieur on n'apprend pas aux élèves à se responsabiliser, on leur interdit tout simplement. Mme Breux précise que cela facilite les cours. M. Lefranc dit qu'il comprend que cette règle facilite la vie des professeurs mais précise que cela n'apprend rien aux élèves.

Mme Bocquet, professeur d'anglais, demande si on peut faire travailler les élèves du CVC sur ce point. Mme Stawski, CPE, acquiesce.

Mme Lefranc parle à nouveau de parents choqués par l'accès bloqué aux toilettes. Mme Bocquet évoque des dégradations. Mme Lefranc parle des élèves médiateurs pour faire respecter les règles dans les toilettes. Mme Lallement précise qu'il n'y a pas de problèmes d'accès aux toilettes pendant les récréations (tous les élèves qui souhaitent s'y rendre ont le temps de le faire).

M. Lamare, représentant des personnels d'éducation, dit que les couloirs sont beaucoup plus calmes et que les élèves ont tous le temps d'aller aux toilettes pendant les récréations ; il arrive régulièrement aux AED d'ouvrir les toilettes pendant les heures de cours, à la demande, pour les élèves qui le souhaitent (et qui ont été autorisés par leur professeur). Il ajoute que si c'est inscrit au règlement intérieur, c'est pour une question d'impartialité.

M. Lefranc dit qu'il ne comprend pas cette partie du règlement intérieur. Mme Lallement lui explique à nouveau l'utilisation du certificat médical comme garant de la santé des élèves et cela a valeur médicale, qu'il s'agit d'éviter les vas et viens dans les couloirs et que sur demande tous les élèves peuvent sortir. Elle ajoute que cela sera évoqué à nouveau aux plus jeunes et aux élèves du CVC. M. Lefranc accepte le fait d'en discuter au CA.

M. Evrard, représentant de la collectivité territoriale, demande de combien de parents émane la remarque. M. Lefranc répond que 5 parents le lui en ont parlé.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme LALLEMENT remercie les membres du CA et la séance est levée à 19h15.



Article 1 :

Le Conseil d'Administration, composé conformément au décret n°85.924 du 30 août 1985 modifié par le décret n°90.978 du 31 octobre 1990, se réunit et délibère dans les conditions prévues par les textes officiels en vigueur.

Article 2 :

Les séances ne sont pas publiques. Chaque membre se doit d'être discret pour tout ce qui a trait à la situation des personnes. En outre, l'enregistrement des débats ne saurait avoir lieu sans autorisation préalable du Président du C.A.

Article 3 :

Les procès-verbaux de séances, nominatifs, sont transmis aux membres du conseil. Un exemplaire est affiché en salle des professeurs pour le personnel. Le secrétariat est tenu à tour de rôle par un adulte représentant d'un collège, chargé de dresser le compte-rendu des séances plénières.

Article 4 :

Les membres du Conseil d'Administration qui désirent voir mettre à l'ordre du jour une question doivent en faire la demande écrite au Chef d'Etablissement, au moins trois jours avant la réunion du conseil. Cette demande de mise à l'ordre du jour est accompagnée d'un bref exposé des motifs qui la provoquent.

Article 5 :

Les prises de position des membres du Conseil d'Administration engagent la catégorie qu'ils représentent, lorsqu'ils expriment sur le point figurant au projet d'ordre du jour qui leur a été communiqué. Chacun se gardera de mettre en cause l'honneur, la probité ou la valeur professionnelle des membres du conseil.

Article 6 :

Chacune des interventions des membres du Conseil d'Administration ne peut porter que sur la seule question en cours d'examen. On ne peut revenir sur une question déjà votée au cours de ladite réunion.

Article 7 :

Les avis et décisions prises le sont sur la base de votes personnels. Le vote secret est de droit si un membre du conseil la demande ; en cas de partage des voix, la décision revient au Président du Conseil d'Administration.

Article 8 :

Les conseils auront une durée limitée à 2h30, y compris les éventuelles interruptions de séance de quinze minutes au plus chacune. Si une question ne peut être traitée, les membres du Conseil d'Administration pourront décider du report de la question au Conseil d'Administration suivant ou lors d'une réunion spécifique.

Article 9 :

En cas de création d'une commission d'étude mise en place par le Chef d'Etablissement, celle-ci n'a aucun pouvoir de décision. Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration. Le Chef d'Etablissement est Président de droit de toutes les commissions. Il peut être suppléé par son Adjoint.

Article 10 :

Toute observation sur le compte-rendu de séance doit être formulée par écrit au Chef d'Etablissement.

Article 11 :

Tout membre élu peut déposer une question qu'il souhaite porter à l'ordre du jour. Dans ce cas, il doit la déposer par écrit 3 jours avant la réunion du conseil au bureau du Chef d'Etablissement.



CHARTRE DES VOYAGES SCOLAIRES

Référence : Circulaire n°2011-117 du 03/08/2011

Rappel : Une sortie ne porte que sur une journée, alors qu'un voyage comprend nécessairement une nuitée.

Article 1

Cette charte a pour objet de rationaliser la procédure pour l'organisation des voyages et sorties scolaires. Elle concerne tous les types de sorties ou de voyages collectifs d'élèves organisés officiellement par le chef d'établissement dans le cadre d'une action éducative et ayant lieu en tout ou partie pendant le temps scolaire. La présente charte est reconductible chaque année mais pourra être modifiée en cas de besoin par le Conseil d'Administration.

Article 2

Tout projet de voyage doit être présenté au Chef d'Etablissement et validé en Conseil d'Administration. Il doit nécessairement préciser les objectifs du projet de voyage et de sortie (nécessité du déplacement par rapport à son but éducatif).

Doivent également y figurer la date, le lieu, le professeur responsable, les accompagnateurs, les modalités de transport et d'hébergement, le budget (sans oublier le montant de la participation des familles) et les adresses utiles.

Article 3

Aucun séjour ne peut se faire sans l'assentiment du Conseil d'Administration, qui doit valider le principe et le budget du voyage.

Article 4

Le dossier doit être déposé auprès du chef d'établissement un mois avant le dernier Conseil d'Administration de juin (si tous les éléments sont réunis) ou avant le 15 octobre pour les autres

L'ensemble des projets constitue le programme annuel des voyages qui est soumis à l'accord du Conseil d'Administration.

Article 5

Ce programme annuel pourra être modifié ou complété par une nouvelle délibération du Conseil d'Administration.

Article 6

Le choix du prestataire du voyage ou du transport doit, en vertu du Code des Marchés Publics, s'effectuer après une publicité et une mise en concurrence adaptées.

En conséquence, il convient d'intégrer dans le calendrier d'organisation du voyage les délais de publicité et de mise en concurrence.

Ce choix est réalisé par l'équipe de direction et les professeurs concernés qui présenteront leur projet de voyage au chef d'établissement. Le budget du voyage sera validé par vote du Conseil d'Administration.

Article 7

La signature des contrats de voyage ne peut intervenir avant un délai de 15 jours après le vote du budget du voyage par le Conseil d'Administration.

Article 8

La durée d'un voyage scolaire ne peut excéder une durée de 5 jours pris sur le temps scolaire, afin de rester compatible avec la mise en œuvre des programmes d'enseignement.

Article 9

Dès l'accord du Conseil d'Administration, devront être ajoutées au dossier la liste des élèves avec leur classe et leur catégorie ainsi que les autorisations parentales, médicales et l'engagement financier signés par les familles.

Article 10

En cas de séjour à l'étranger, des autorisations doivent avoir été demandées au Rectorat un mois avant le départ.

Article 11

Les différentes sources de financement sont :

- la participation financière des familles
- les dons (FSE, associations de parents...). Ces aides doivent être prévues par un accord et une délibération du bureau du FSE ou de l'association avant le vote du budget du voyage par le Conseil d'Administration
- les subventions diverses
- le budget de l'établissement.

Article 12

La comptabilité publique impose aux EPLE de gérer sur leur comptabilité les différentes activités des établissements. Aussi, les frais occasionnés par les voyages doivent être comptabilisés dans la caisse de l'établissement et les règlements remis à l'Agent Comptable.

En cas de besoin, un régisseur d'avance ou de recette pourra être nommé par le chef d'établissement.

Article 13

Le financement du montant de la part des accompagnateurs ne peut en aucun cas être supporté par les familles, il sera prévu sur le budget de l'établissement (subventions diverses, ressources propres...).

Article 14

En cas d'annulation du voyage d'un élève décidée par l'établissement, les sommes versées par les familles leur sont intégralement remboursées.

Les cas d'annulation sur décision des familles ne pourront donner lieu à remboursement que dans deux cas précis (et en fonction des conditions présentées dans l'acte d'engagement) : raisons de santé interdisant la participation au voyage, justifiées par un certificat médical ou cas de force majeure après accord du chef d'établissement.

Article 15

Les familles devront, lors de l'inscription, signer un acte d'engagement et d'autorisation de sortie qui précisera notamment :

- les conditions d'annulation du voyage
- la souscription d'une assurance
- la nécessité d'informer l'établissement de tout problème médical présenté par l'élève
- la possibilité de solliciter une aide du fonds social

Article 16

A l'issue de l'action, un bilan pédagogique et financier sera transmis au chef d'établissement et présenté en Conseil d'Administration.

Article 17

L'éventuel reliquat sera obligatoirement remboursé aux familles qui auront réglé l'intégralité de la participation demandée, s'il excède 8 €.

Les reliquats inférieurs à 8€ seront acquis définitivement à l'établissement à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de leur date de notification aux familles, si celles-ci n'ont pas demandé le remboursement. Dès lors, le Conseil d'Administration pourra valablement délibérer de l'affectation de ces sommes.



Association Sportive du collège Pierre Brossolette de Noyelles-sous-Lens

Programme des activités pour l'année 2016-2017

LE LUNDI SOIR, LE MARDI SOIR ET LE MERCREDI APRES-MIDI

| Activités | Heures | Lieu | Professeur ou Responsable |
|--|----------------------------------|--|---------------------------|
| ATHLETISME, Course à pied <i>garçons et filles</i> | Mercredi de 14 h 30 à 15 h 30 | Extérieur ou grande salle du complexe sportif Léo Lagrange | M. Delvallet |
| FUTSAL <i>garçons et filles</i> | Mercredi de 15 h 30 à 16 h 30 | Grande salle du complexe sportif Léo Lagrange | M. Tanis |
| HANDBALL <i>garçons et filles</i> | Lundi de 16 h 30 à 17 h 30 | Grande salle du complexe sportif Léo Lagrange | M. Delvallet |
| TENNIS DE TABLE <i>garçons et filles</i> | Mercredi de 13 h 30 à 14 h 30 | Grande salle du complexe sportif Léo Lagrange | M. Tanis |
| HANDBALL <i>garçons et filles</i> | Mercredi de 13 h 30 à 14 h 30 | Grande salle du complexe sportif Léo Lagrange | M. Delvallet |
| CIRQUE <i>garçons et filles</i> <i>mêmes hors section sportive</i> | Mercredi de 13 h 30 à 15 h 30 | Complexe sportif Léo Lagrange | M. Colson |
| CIRQUE <i>garçons et filles</i> <i>mêmes hors section sportive</i> | Mardi de 16 h 30 à 17 h 30 | Complexe sportif Léo Lagrange | M. Colson |
| BADMINTON <i>garçons et filles</i> | Mercredi de 14 h 30 à 15 h 30 | Grande salle du complexe sportif Léo Lagrange | M. Tanis |

Pièces à fournir pour s'inscrire à l'association sportive :

- L'autorisation parentale dûment remplie
- Un chèque de 15 euros à l'ordre de l'Association Sportive du Collège Brossolette
- Pour plus de renseignements, n'hésite pas à demander aux professeurs d'EPS.
- Nous te rappelons qu'une seule inscription suffit pour participer à toutes les activités que tu souhaites et pour toute l'année.....
- Tenue sportive d'intérieur obligatoire et respect des horaires.

A bientôt à l'AS !